

Vos questions / nos réponses

accro au ixprim

Par [Profil supprimé](#) Postée le 07/01/2019 14:08

bonjour cela fait 5 ans que je suis dépendante a l'ixprim je prend une boite de 20 cachets par jour , je souhaite arrêter mais j'ai énormément peur du sevrage j'ai déjà essayer d'arreter et le sevrage ma rendue tellement mal pleure angoisse sueur diarrhée cauchemard spasme et j'en passe que j'ai aussi vite replonger et tout ca me fait peur parce que je me sens incapable et pas assez forte pour surmonter ca donc je refuse a mon mari d'avoir un enfant car cela voudrais dire sevrage et ca me terrifie ! j'ai besoin d'aide de conseils s'il vous plait !!!

Mise en ligne le 09/01/2019

Bonjour,

Il est tout à fait logique que vous ayez éprouvé les difficultés que vous décrivez lorsque vous avez tenté d'arrêter l'ixprim. Ce médicament est un opiacé ce qui implique que, sur le long terme et à doses élevées, se crée une tolérance qui conduit avec le temps à augmenter les prises, mais aussi une dépendance physique d'où résulte un syndrome de manque en cas d'arrêt brutal ou de diminution trop rapide des dosages.

Nous comprenons votre appréhension actuelle à essayer à nouveau d'arrêter. Cela reste possible à réaliser seule, sans aucune aide extérieure, mais au prix, comme vous en avez déjà fait l'expérience, d'une période de souffrances physiques et psychiques et donc d'un risque accru de rechutes. Pour éviter cela, pour mener à bien un projet d'arrêt, il peut donc être aidant de faire appel à des professionnels compétents qui vont "superviser" le sevrage.

Ces professionnels on les trouve en CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), il s'agit à la fois de médecins, de psychiatres ou/et psychologues et de travailleurs sociaux. L'aide proposée est donc globale et les prises en charge sont individuelles, confidentielles et non payantes.

Dans le cadre de l'arrêt d'un opiacé, deux voies sont possibles. La première est celle de la mise en place d'un traitement de substitution aux opiacés que l'on va tout doucement réduire, par paliers successifs, pour ne pas mettre la personne en difficulté. Puisque vous évoquez dans votre message ce projet conjugal, il est tout à fait possible de mener à bien une grossesse tout en étant engagé dans ce type de protocole de soins, sans risque

pour la maman ni pour le bébé. L'autre option possible est celle du sevrage brutal et dans ce cas, il est préconisé de le faire dans une unité hospitalière d'addictologie, sous surveillance médicale pour plus de confort. Les CSAPA travaillent bien sûr en partenariat avec ces services hospitaliers spécialisés.

Comme vous l'aurez compris, en vue de vos difficultés, nous ne pouvons que vivement vous recommander de prendre contact avec un CSAPA. Cela reste le moyen le plus "sûr" pour vous permettre d'aller au bout de votre projet d'arrêt, en étant conseillée, soutenue, guidée pas à pas tout au long de votre démarche. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CSAPA de votre ville pour pouvoir les contacter quand vous l'aurez décidé.

Si vous avez besoin de revenir vers nous pour échanger sur votre situation, vos difficultés, vos appréhensions ou vos craintes, n'hésitez surtout pas bien sûr. Nous prendrons le temps de répondre à vos interrogations comme à vos peurs. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[CSAPA- Association Addictions France](#)

8, rue Francis de Pressensé
83000 TOULON

Tél : 04 94 92 53 46

Accueil du public : lundi et mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mardi de 9h à 13h et de 14h à 19h, jeudi de 9h à 13h (fermé l'après midi), vendredi de 9h à 12h30

Secrétariat : lundi et mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mardi de 9h à 13h et de 14h à 19h, jeudi de 9h à 13h (fermé l'après midi), vendredi de 9h à 12h30

Substitution : Unité Méthadone : du lundi au vendredi de 9h à 13h

Consultat° jeunes consommateurs : aux horaires du CSAPA

[Voir la fiche détaillée](#)